

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 27 SEPTEMBRE 2019

N° 2019-07-08

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept septembre à quinze heures trente, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-neuf septembre deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

<u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 14
<u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 18 Exprimées par pouvoirs : 12 Total (mini 19) : 30
Quorum atteint

Délégués présents(es)

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Mounir AARAB, Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Sud-Provence-Alpes-Côte
d'Azur**

(porteuse de 2 voix)

Jacqueline BOUYAC

**1 représentant du Conseil départemental de la Drôme
(porteur de 2 voix)**

Pierre COMBES

**10 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs chacun d'1 voix)**

Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Rosy FERRIGNO, Myriam HUGUES, Henriette MARTINEZ, Marie-Pierre MONIER, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Ghislaine SAVIN à Mounir AARAB, Corinne MOULIN à Claude AURIAS, Eliane BARREILLE à Jacqueline BOUYAC, Marlène MOURIER à Philippe CAHN, Marcel BAGARD à Rosy FERRIGNO, Dominique GUEYTTE à Henriette MARTINEZ, Valery LIOTAUD à Marie-Pierre MONIER, Christelle RUYSSCHAERT à Pascale ROCHAS.

Délégués excusés

Pierre-Yves BOCHATON, Marc GUERIN, Jean-Jacques MONPEYSEN, Roland PEYRON

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 15 heures 30.

Monsieur Sébastien BERNARD est nommé secrétaire de séance.

Objet : Commune de Vesc – Assistance technique du Parc pour l'élaboration d'une carte communale à vocation « paysagère »

Le Président expose,

La commune de Vesc a engagé, depuis plusieurs années, une réflexion sur son développement, tout en menant des aménagements exemplaires, à l'instar de celui de la traverse du village qui prend le parti de développer des frontages (terrain compris entre la base d'une façade et la chaussée) afin d'améliorer le cadre de vie quotidien des habitants sans le sacrifier à la circulation automobile de transit. Elle a également revu son schéma communal d'assainissement et a travaillé à la remise à plat du statut de ses chemins, communaux et ruraux.

Elle souhaite désormais engager l'élaboration d'une carte communale, destinée à préciser les secteurs à urbaniser mais surtout à inscrire ces nouvelles constructions dans une réflexion plus globale sur les paysages caractéristiques de son territoire. Au-delà des prescriptions en termes d'urbanisme, elle souhaite donc proposer un cahier de recommandations, annexé à la carte communale et destiné à encadrer l'élaboration des projets de construction.

La commune a récemment sollicité le Parc naturel régional des Baronnies provençales pour bénéficier d'un accompagnement technique dans le cadre de l'élaboration du cahier des charges et du suivi de cette démarche originale qui correspond, entre autres, à la mission du Parc en tant que Personne Publique Associée.

Cette approche correspond aussi à des enjeux retenus dans la charte du Parc naturel régional des Baronnies Provençales :

- 3-1-1 : accompagner le développement d'un urbanisme rural en maîtrisant la consommation foncière,
- 3-1-2 : favoriser des projets d'aménagements cohérents et solidaires.

Cette expérience et ces réflexions pourraient être utiles à d'autres communes du territoire du Parc naturel régional. Il est donc proposé de répondre favorablement à la demande d'accompagnement technique de la commune de Vesc et ce en dédiant 4 jours de travail d'agents du parc sur les 18 mois du projet.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** de répondre favorablement à la demande d'accompagnement technique de la commune de Vesc selon les modalités proposées
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS